Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260408-20260440-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 02/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre : 20260440

Objet : Autorisation de programme « construction d'un groupe scolaire » - augmentation des crédits de paiement

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 Avril 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le huit avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
M. Jean-Guillaume DESANLIS pouvoir à M. Anthony ROCABOY
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
Mme Delphine BEUREL

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que lors de sa séance en date du 09 mars 2026, le Conseil Municipal a voté les crédits de paiement liés à l'autorisation de programme.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'évolution de cette autorisation de programme depuis 2024 comme suit :

Projet : construction d'un groupe scolaire
Opération 260 « Ecole maternelle »
AP – total de l'opération : 4.440.015 € TTC

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT		
		2024	2025	2026
Construction d'un groupe scolaire	4.440.015 € TTC	750.000	2.760.015	930.000
Pour mémoire : AP/CP votée en 2025	3 868 323 € TTC	750 000	2 760 015	358 308
Pour mémoire : AP/CP votée le 28/03/2024	*3 400 000 € TTC*	*750 000*	*2 650 000*	

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260408-20260440-DE

M. le Maire propose de réviser et d'augmenter le montant des crédits de paiement pour 2026 compte tenu notamment de la proposition d'avenant n° 2 pour la mission de maitrise d'œuvre et de l'avenant pour le lot n° 11 « revêtements de sols » suite au projet de poser un sol dans la salle de restauration.

M. le Maire propose d'augmenter de 20.000 € les crédits de paiement pour l'autorisation de programme et de réviser et mettre à jour le montant de l'autorisation de programme.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 29	Pouvoir : 2	Total : 29
Voix pour : 29	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : De réviser et de mettre à jour les crédits de paiement ainsi que le montant de l'autorisation de programme.

Article 2 : D'augmenter les crédits de paiement de 20.000 € relatifs à la réalisation d'un groupe scolaire tel que détaillé ci-dessous et de les inscrire au budget 2026 de la Commune :

Projet : construction d'un groupe scolaire
Opération 260 « Ecole maternelle »
AP – total de l'opération : 4.460.015 € TTC

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT		
		2024	2025	2026
Construction d'un groupe scolaire	4.460.015 € TTC	750.000	2.760.015	930.000 + 20.000
Pour mémoire : AP/CP votée en 2025	3 868 323 € TTC	750 000	2 760 015	358 308
Pour mémoire : AP/CP votée le 28/03/2024	*3 400 000 € TTC*	*750 000*	*2 650 000*	

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire, **Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ **Mme Delphine BEUREL**